



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

FCBA

Laboratoire d'essais feu

10 rue Galilée - 77420 Champs-sur-Marne

Tél. 01.72.84.97.84

AVIS TECHNIQUE SELON LE FASCICULE NF P 92-507 : Février 2004
INTERPRETATION OF THE RESULTS ACCORDING TO BOOKLET NF P 92-507: February 2004

**Cet avis technique n'a pas de valeur officielle
et ne peut en aucun cas être assimilé à un procès-verbal de classement.**

REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon les normes NF P 92 501 à NF P 92 512 : Décembre 1995

N° de commande : **FE 18-0215**

Rapport d'essai N° : **FE 18-0215-1014**

Cet avis technique comprend 4 pages en annexes

MATERIAU PRESENTE PAR : **AB LUDVIG SVENSSON**

Bangatan 8

511 82

KINNA

MARQUE COMMERCIALE :

RAMI

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Type de support tissé

Composition 80% wool + 20% rami

Masse surfacique 600 g/m²

Epaisseur 1,2 mm (donnée laboratoire FCBA)

Coloris vert, blanc, noir

complété selon le descriptif fourni par le demandeur.

les résultats obtenus seraient au mieux

M3

***La délivrance du Procès-Verbal de classification ne pourra être fourni
qu'après les essais complets effectués selon l'arrêté du 21 novembre 2002.***

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essai ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document.

Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'émission du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés.

Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente.

L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation. Les essais marqués (*) dans ce document ne sont pas couverts par l'accréditation.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

Seule la version en langue française fait foi.

Champs-sur-Marne, le jeudi 19 juillet 2018



Responsable Technique du
Laboratoire Feu

Clémence RAWAS

S ège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

S ret 775 680 903 00132
APE 7219Z

Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement

Champs-sur-Marne, le jeudi 19 juillet 2018

Ce rapport d'essais annexé comprend 4 pages

RAPPORT D'ESSAIS N° FE 18-0215-1014
TEST REPORT N°**Objet : ESSAIS SUIVANT LES NORMES DE CLASSEMENT M****Subject : Suivant le Journal Officiel (arrêté du 30 juin 1983 modifié par arrêté du 21 novembre 2002.)***Test according to standard M classification
according the JO of June 30th 1983 modified for decret November 21st 2002*

Essais suivant les normes :

NF P 92-503 : Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples

NF P 92-504 : Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

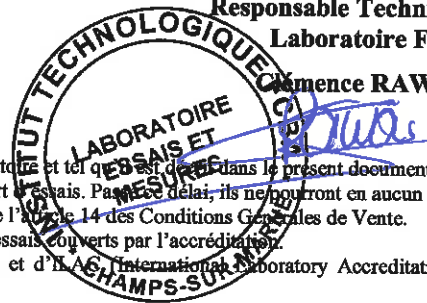
NF P 92-505 : Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte

NF P 92-507 : Matériaux d'aménagement : classement selon leur réaction au feu

NF P 92-512 : Détermination de la durabilité des classements de réaction au feu

Demandeur : AB LUDVIG SVENSSON**Applicant : Bangatan 8**

511 82 KINNA

Technicien(ne) d'essais**Clotilde ETIEMVRE****Responsable Technique du
Laboratoire Feu****Emence RAWAS**

Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essai ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel que décrit dans le présent document. Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'envoi du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés. Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente. L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation. Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et de l'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses. Seule la version en langue française fait foi. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

*The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document.
The samples tested may be reclaimed by the Company which requested the tests within a 2-month period from the date of dispatch of the test report. After this period, the Company will no longer be allowed to reclaim the samples.
Any communication of the FCBA test results is subject to the terms of the article 14 of the FCBA General Terms and Conditions of Sales.
The accreditation by the COFRAC attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation.
The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) acknowledging the equivalence of the test or analysis reports.
Only the French version of this report shall prevail. The reproduction of this test report is only authorized in its integral form.*

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Date de réception essai : 27/06/2018

Dérogation : 17.367.E004

Date de réalisation essai : 17/07/2018

N° de commande : FE 18-0215

Objet :

Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement au feu des matériaux, conformément aux essais prescrits par l'arrêté ministériel du 30 juin 1983 modifié le 21 novembre 2002, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement. L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.

Référence Commerciale : RAMI

Description sommaire :

Type de support tissé

Composition 80% wool + 20% rami

Masse surfacique 600 g/m²

Epaisseur 1,2 mm (donnée laboratoire FCBA)

Coloris vert, blanc, noir

Les résultats ci-dessous ont été observés sur les 4 éprouvettes les plus défavorables.

Essais d'orientation.

Essais conformes à la norme NF P 92 503 : Décembre 1995

Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples d'une épaisseur inférieure ou égale à 5 mm.

L'éprouvette de 180 x 600 mm est tendue sur une grille, disposée sur un support à 30° de l'horizontale. Une plaque incombustible est alors rabattue au dos, au départ de l'essai. Le matériau est soumis au rayonnement calorifique et à un courant de gaz chauds provoqués par le brûleur électrique de 500 W disposé à 30 mm sous l'éprouvette. Après 20 secondes, une flamme pilote est amenée au contact de l'éprouvette pendant 5 secondes. L'opération se poursuit toutes les 30 secondes pendant 5 minutes.

Les observations sont alors notées : durée d'inflammation, distances détruites, présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non

Dimensions éprouvettes : 180 x 600 mm

Essais effectués sur la face : Face 2 faces identiques sens Chaîne

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
Coloris testé	vert	blanc	noir	/	
Essais effectués dans le sens	Chaîne	Chaîne	Chaîne	/	
Masse des éprouvettes	66 g	66 g	63 g	/ g	
Durée d'inflammation avant 20 secondes	0 s	0 s	0 s	/ s	
Durée d'inflammation après 20 secondes	202,2 s	87,2 s	117,1 s	/ s	
Percement du matériaux avant 20 secondes	Non / No	Non / No	Non / No	/	
Chute de gouttes ou débris enflammés	Non / No	Non / No	Non / No	/	
Chute de gouttes ou débris non enflammés	Non / No	Non / No	Non / No	/	
Présence de points incandescents	Non / No	Non / No	Non / No	/	Moyennes
Longueur maximale de destruction	600 mm	350 mm	500 mm	/	483,33 mm
Largeur maximale de destruction	90 mm	/	20 mm	/	36,66 mm

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

Ce document comporte 4 page(s) de rapport d'essais et

Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-504 suivant la norme NF P 92-507: **Non / No**

Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-505 suivant la norme NF P 92-507: **Non / No**

Essais conformes à la norme NF P 92 504 : Décembre 1995

Essai de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

L'éprouvette de 460 x 230 mm est soumise à l'action d'une flamme d'un brûleur d'une hauteur de 20 mm.

Les observations sont alors notées : persistance de flamme ou un effet de propagation, mesure de vitesse et présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non.

Date de réalisation essai :

Essais effectués sur la face : **Face 2 faces identiques sens Chaîne**

Dimensions éprouvettes :

Vérification de la non persistance ou non propagation de la flamme

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Essais effectués dans le sens</i>	Chaîne	Chaîne	Chaîne	Chaîne
<i>Masse des éprouvettes</i>				
<i>Temps maximum de persistance de flammes</i>				
<i>Propagation éventuelle</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris enflammés</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammés</i>	/	/	/	/

Mesure de la vitesse de propagation de la flamme

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Masse des éprouvettes</i>	/ g	/	/	/
<i>Temps nécessaire pour parcourir 250 mm(**)</i>	/ s	/ s	/ s	/ s
<i>Vitesse de propagation</i>	/ mm/s	/ mm/s	/ mm/s	/ mm/s
<i>Chute de gouttes ou débris enflammés</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammés</i>	/	/	/	/

(**) NA : Non atteinte des 250 mm, permettant la mesure de la vitesse de propagation

Observations :

/

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

Essais conformes à la norme NF P 92 505 : Décembre 1995

Essai de réaction au feu des matériaux - Essai applicable aux matériaux thermofusibles : Essai de goutte

L'éprouvette de 70 x 70 mm disposée sur une grille métallique définie, est soumise au rayonnement d'un épiradiateur situé à 30 mm au-dessus. Pendant 5 minutes, le radiateur est écarté à chaque inflammation puis remis en place après extinction. Pendant 5 minutes supplémentaires, le radiateur reste en place. Les observations notées sont : chute de gouttes enflammées ou non et inflammation de la ouate de cellulose disposée sous l'éprouvette.

Date de réalisation essai : Essais effectués sur la face

Dimensions éprouvettes : 70 x 70 mm

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Masse des éprouvettes</i>	/ g	/ g	/ g	/ g
<i>Nombre d'échantillons superposés</i>	/	/	/	/
<i>Epaisseur des échantillons</i>	/ mm	/ mm	/ mm	/ mm
<i>Chute de gouttes ou débris enflammés</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammés</i>	/	/	/	/
<i>Temps auquel se produisent les inflammations des éprouvettes</i>	/ min s	/ min s	/ min s	/ min s
<i>Durée des inflammations des éprouvettes (en s)</i>	/	/	/	/
<i>Inflammation de la ouate</i>	/	/	/	/

Observations :

/

Essai conforme à la norme NF P 92 512 : Mai 1986

Essai de réaction au feu des matériaux - Détermination de la durabilité des classements en réaction au feu des matériaux.

L'éprouvette est soumise à un vieillissement accéléré en fonction des usages de produits (tentures, rideaux, revêtement mural,...) et en fonction de résistance des produits au nettoyage.

Date de réalisation essai :

Le produit est soumis au vieillissement accéléré : Non / No

type de vieillissement : /

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

To declare or not the conformity, it was not taken into account the uncertainty partner in the result.

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

Ce document comporte 4 page(s) de rapport d'essais et

Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.